

Paris, le 31 mars 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le fret ferroviaire : état d'urgence ???

En route vers un désastre industriel ???

Avec ce sacré décret-socle sur la durée du temps de travail dans le secteur ferroviaire français menaçant fortement le Transport Combiné Rail-Route (TCRR) !

X X X

Dès 2012, le GNTC exprimait sa profonde inquiétude face à cette « réforme ferroviaire » qui ne pouvait pas convenir aux acteurs de la profession. Celle-ci malmenant le fret ferroviaire et plus particulièrement le TCRR, détruisant sa compétitivité versus le transport routier de marchandises. Alors que notre mode de transport -pertinent sur la longue distance en desservant les bassins de massification- est le partenaire naturel de la route.

Vouloir à tout prix aligner ce décret sur la norme sociale de l'Entreprise Ferroviaire Historique - imposée par des Organisations Syndicales de l'EPIC national- fait peser un risque majeur sur le TCRR.

Sans oublier d'autres sujets tout aussi importants à venir, tel que le « statut de candidat autorisé » dont la suppression obèrerait le développement du TCRR, seule activité qui peut sauver le fret ferroviaire en France (« Cf. l'ARAFER : *Le fret ferroviaire se stabilise en 2014 grâce au transport combiné.* »). Il faut rappeler qu'en 2015, notre technique a encore progressé malgré la stagnation du transport de fret ferroviaire conventionnel...

X X X

Le GNTC dénonce, une fois encore, des mouvements sociaux « d'enfants privilégiés » prenant en otages nos adhérents, leurs clients et l'économie nationale. Infliger au Transport Combiné ces conditions inacceptables, dans un monde concurrentiel, est irresponsable et nuit à l'image du TCRR porté à bout de bras par les entreprises privées du secteur.

A titre d'exemple : le 31 mars 2016, l'un des axes phares du TCRR de nuit a été totalement interrompu. Compte tenu du caractère exceptionnel du mouvement social entraînant la fermeture de la ligne de la BRESSE, SNCF Réseau a fait le choix délibéré de continuer l'exécution de ses travaux sur la ligne de substitution plutôt que de laisser circuler les trains de ses clients !

.../...

Suite du communiqué de presse du 31 mars 2016

Les adhérents du GNTC sont et restent les principaux acteurs et les vrais promoteurs du Transport Combiné, qu'ils soutiennent avec constance, force et résolution. Car ce mode de transport écologique s'inscrit naturellement dans une politique de développement durable, de transition énergétique et de réduction d'émissions de CO², porté par le succès à Paris de la COP 21...

Depuis 2007 (Grenelle de l'environnement) les pouvoirs publics successifs se sont engagés à soutenir notre technique de transport, le GNTC s'interroge aujourd'hui sur les réelles motivations de chacun des différents acteurs de la filière à contribuer à sa réussite ???

Données de l'ARAFER :

Taux de croissance annuel moyen du fret ferroviaire entre 2008 et 2014 : -3,7%

Taux de croissance du fret ferroviaire entre 2013 et 2014 : +0,6%

Taux de croissance du transport combiné 2013-2014 : +8%

Le Groupement National des Transports Combinés (GNTC) est une organisation professionnelle créée en 1945, qui accueille la quasi-totalité des entreprises privées, qu'il s'agisse :

- ↳ de transporteurs routiers de toutes tailles et de toutes spécialités, pratiquant le Transport Combiné,
- ↳ d'opérateurs - ferroviaires et fluviaux - de transport combiné exploitant cette technique.
- ↳ d'acteurs de la filière du transport combiné (aménagement et construction de terminaux, constructeurs de caisses mobiles.....).

Contact : Jean-Yves PLISSON, Délégué Général - Tél : 01.42.93.53.88.